

Ministère de la Région de
Bruxelles-Capitale
Administration de l'Aménagement
du Territoire et du Logement
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert Goffart
Directeur
Gare du Nord
Rue du Progrès, 80/ bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. : 17/PFD/494772
N/Réf. : jmb/WMB-2.192/s.569
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Georges Benoidt, 22.
Transformation d'un hall de sport en atelier et locaux pour la régie ouvrière de la société
coopérative Le Logis.

En réponse à votre courrier du 2 avril, reçue le 3 avril 2015, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 avril 2015, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande concerne la transformation d'un hall de sport datant des années 1960-70 situé en intérieur d'îlot, dans l'ensemble de logements de la Société coopérative Le Logis mais en dehors de la zone protégée. Le bâtiment est composé d'une structure métallique apparente avec remplissage de glasal sur soubassement en brique. Il est visiblement à l'abandon depuis longtemps et est soumis à un certain vandalisme (tags, panneaux cassés,...).

Le changement d'affectation n'engendre aucune modification structurelle, ni de volume. En façade principale, deux portes de garage existantes sont à régulariser. A l'extérieur, les travaux sont destinés à retrouver l'aspect initial du bâtiment, à savoir la remise en peinture noire des colonnes et des tôles ainsi que la mise en œuvre de fins châssis métalliques en façade latérale (côté avenue G. Benoidt) pour correspondre à la situation initiale. A l'intérieur, le niveau supérieur (rez-de-chaussée) sera divisé en une zone de stockage tandis que le niveau inférieur, en sous-sol, sera destiné aux locaux du personnel (vestiaires, réfectoire,...) et à un atelier de peinture.

La CRMS émet un avis favorable car elle estime que cette nouvelle affectation et les interventions prévues ne modifient pas le bâtiment ni ses abords ; elles ne peuvent qu'améliorer la situation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. et D.U.